

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 décembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 2683

présenté par

Mme Jourdan, M. Garot, M. Leseul, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Battistel,  
Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont,  
Mme El Aaraje, M. David Habib, M. Juanico, Mme Karamanli, Mme Manin, M. Potier,  
Mme Rouaux et Mme Santiago

-----

**ARTICLE 12**

Supprimer les alinéas 5 et 6.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer la délégation aux régions volontaires de la gestion des fonds « chaleur » et « économie circulaire » de l'ADEME.

La gestion de ces fonds par les régions pourrait conduire à des complications au niveau local. Alors que, dans de nombreux territoires, les élus et leurs équipes ont construit de bonnes relations de travail avec l'ADEME, la délégation de ces fonds au niveau régional conduirait à de nouvelles formalités administratives et à un nouveau circuit à respecter pour l'obtention de subventions. Par ailleurs, d'éventuelles tensions politiques entre élus locaux et élus régionaux pourraient nuire à la bonne gestion des dossiers.